

**LABORATOIRE HYDRO-DYNAMIQUE MARIN
DE BIARRITZ**

M. Paul GRASSET, Ingénieur civil



**Une Révolution économique
en matière d'énergie électrique**

par

**l'Utilisation industrielle et pratique
des forces immenses et sans arrêt
des mouvements de la mer**



NOTE COMPLÉMENTAIRE

sur le

Laboratoire Hydro-Dynamique Marin de Biarritz

et son

Bélier-Siphon Maritime à Chambre barométrique

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

8, Rue Marengo, BAYONNE (B.-P.)

1935



Cliché C. A. F.

Le Laboratoire hydrodynamique marin au phare de Biarritz



Cliché Mathieu.

La construction du Laboratoire

NOTE COMPLÉMENTAIRE

sur le

Laboratoire Hydro-Dynamique Marin de Biarritz

et son

Bélier-Siphon Maritime à Chambre barométrique

SOMMAIRE

- I. Introduction.
 - II. La situation et l'état actuel de la réalisation de cette Entreprise.
 - III. La *certitude du bon fonctionnement* du Bélier-Siphon maritime à chambre barométrique, prouvée par un précédent.
 - IV. Diminution générale du prix du courant électrique par l'apport de la puissante contribution des Forces de la Mer et par une répartition et une distribution judicieuse de l'énergie dans tout le Pays. — La Notion de « Zone d'Action Economique » de chaque source d'Energie. — Ses conséquences.
 - V. L'utilisation des Forces de la Mer ne concurrencera pas les usines hydro-électriques existantes. Elle ne concurrencera que les usines thermiques, en diminuant la consommation des combustibles demandés à l'importation.
 - VI. Les Usines thermiques. — Les Usines marines utilisant nos procédés.
 - VII. Application aux Colonies.
 - VIII. Comparaison économique des Installations marées motrices et de celles des Béliers-Siphon barométriques.
 - IX. CONCLUSION.
-

I

INTRODUCTION.

L'utilisation industrielle des forces de la mer.

Pour toutes les Nations Maritimes, les forces immenses, d'une puissance insoupçonnée, des mouvements sans arrêt des masses d'eau de la mer, constituent une richesse énergétique incalculable, encore entièrement inexploitée.

Depuis longtemps déjà les hommes ont été frappés de la grandeur de cette puissance et, dans tous les Pays, on a cherché à en tirer parti.

Plus de deux cents brevets ont été pris pour des procédés très divers, souvent grandioses, et des hommes éminents depuis Bélidor jusqu'à nos jours, ont essayé de résoudre la question.

La solution que nous apportons pour résoudre le problème ainsi posé, fait l'objet de notre Notice ayant pour titre : « Les Grandes Actualités Economiques; Le Laboratoire Hydro-Dynamique Marin de Biarritz et son Bélier-Siphon Maritime à Chambre Barométrique ».

Jusqu'à présent, les diverses solutions proposées et les essais réalisés parfois sur une grande échelle, et quelquefois très remarquablement réalisés, n'ont pas été à même de satisfaire tout à la fois aux conditions Techniques et Pratiques de fonctionnement régulier et de résistance aux violences de la Mer, et, surtout à la *condition économique, essentielle*, d'un prix de revient de l'énergie capable de soutenir la concurrence des Usines Thermiques et des Hydro-Electriques actuellement en service.

Nous démontrons dans cette Note et le prouvons plus complètement encore, dans une *Notice Economique* spéciale, actuellement sous presse, que cette partie, si importante du problème général, est, maintenant, *entièrement et très avantageusement résolue*.

Posons d'abord ce fait évident : L'Energie des *Forces des Mouvements de la Mer*, parce qu'elle n'a encore jamais été industriellement utilisée, constitue actuellement un « **BIEN SANS MAITRE** ».

Il semble logique et légitime que cette richesse doive appartenir à la COLLECTIVITE NATIONALE, représentée par l'ETAT. Il y trouvera des ressources considérables et pourra ainsi desservir économiquement tous ses Etaolissements Civils, Militaires et Maritimes, en Energie Mécanique, il pourra aussi électrifier à très bon compte son Réseau des Chemins de fer.

D'autres grandes collectivités publiques : Villes, Chambres de Commerce, Ports autonomes, etc..., peuvent profiter des mêmes avantages.

Si l'ETAT ne s'emparait pas dès maintenant de ces ressources, elles deviendront des propriétés privées qui pourraient tomber dans le domaine de la spéculation, au détriment des intérêts de la collectivité entière.